

ETUDE | JUIN 2025

Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique : Modélisation d'une Utopie Réaliste et Transformatrice



FIAN
BELGIUM



FIAN
BELGIUM

Depuis 35 ans, FIAN Belgium soutient la lutte pour le droit à l'alimentation en collaborant avec les mouvements paysans, les associations d'aide aux plus démunis et tous les mouvements sociaux réclamant une transition vers des systèmes alimentaires durables tant en Belgique qu'à l'international.

www.fian.be

Date de publication

Juin 2025

Autrice

Joëlle Saey-Volckrick

Remerciements

Frédéric Chomé

Gaëtan Vanloqueren

Margot Vermeylen

Patrick Veillard

Relectures

Jonathan Peuch

Louisa Lausch

Mise en page

Violaine Delhayé

Impression

Click Click Graphic
Bruxelles

Editeur responsable

Tomaso Ferrando

FIAN Belgium

Rue Van Elewijck, 35

1050 Bruxelles, 1050 Belgium

Pour toute question :

fian@fian.be

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française (COCOF).

Le contenu des articles ne reflète pas l'opinion officielle de ces institutions. Les informations et les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur autrice.



Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible

Antoine de St Exupéry

Avant propos

En 2024, l'ONG [FIAN Belgium](#) a commandité à deux chercheurs, Frédéric Chomé et Gaëtan Vanloqueren, une étude de modélisation pour explorer la piste d'un développement progressif d'une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) en Belgique, et les conditions de sa faisabilité. Il est apparu souhaitable d'en vulgariser deux éléments centraux :

- d'une part, la modélisation d'un système alimentaire et agricole grandement structuré par une SSA, déployée progressivement sur 16 ans;
- d'autre part, l'analyse des coûts cachés - aussi appelés externalités négatives - du système alimentaire actuel, mise en parallèle avec les bénéfices - externalités positives - visibles et durables que pourraient engendrer la mise en œuvre d'une SSA.

Comment un système alimentaire durable pourrait-il voir le jour à grande échelle en Belgique ? Comment pourrait-il se déployer progressivement de manière réaliste ?

La proposition de Sécurité sociale de l'alimentation, développée depuis 2020 en Belgique dans le cadre du Collectif de réflexion et d'action CréaSSA (<http://collectif-ssa.be>) cherche à orienter le système alimentaire non pas à partir d'une politique de l'offre (subsidés, taxes...) mais en l'orientant par la demande. Que veut manger la population belge ? Pour grande partie : des produits sains, durables, respectueux des travailleur·reuses, de la planète. La modélisation présentée ici montre qu'un système SSA permettant l'accès universel à ces aliments est compatible avec une rémunération juste des producteur·rices, tout en étant viable pour les finances publiques.

Ainsi, le concept de SSA vise à constituer un budget commun en s'inspirant de la sécurité sociale, suffisamment doté pour redistribuer chaque mois 150 € à chaque habitant.e. Par ailleurs, l'étude montre qu'actuellement, pour 1 € dépensé en alimentation "conventionnelle", au moins 2 € sont dépensés pour compenser les effets néfastes sur la santé, l'environnement et les aides aux entreprises. Cette proportion passe à 4 € si on prend en compte les denrées importées. La transformation du système agroalimentaire qu'implique la SSA réduirait drastiquement ces coûts cachés.

Combien de tonnes sont nécessaires pour qu'une SSA fonctionne chez nous ? À quels prix ? Avec combien de surface ? Et avec quels effets sur le bilan financier du pays ? Les pages suivantes sont dédiées à répondre, entre autres, à ces questions.

Jonathan Peuch
FIAN Belgium

Table des matières

1. La Sécurité sociale de l'alimentation	p.9
1.1. Introduction	p.9
1.2. L'instauration d'une Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique est-elle réaliste et faisable ?	p.10
1.3. Construction d'un scénario de SSA	p.11
2. Caractéristiques du système agricole et alimentaire belge	p.17
2.1 L'alimentation : d'aujourd'hui à demain	p.17
2.2 Les terres agricoles	p.20
2.3 Un prix revalorisé pour une rémunération juste	p.22
3. Modélisation d'un scénario de mise en œuvre de la SSA sur 16 ans	p.26
3.1 La conversion des terres agricoles	p.27
3.2 Les catégories de bénéficiaires	p.28
3.3 Mise en œuvre opérationnelle	p.29
3.4 En bref : la modélisation d'une mise en œuvre de la SSA sur 16 ans	p.32
4. Externalités : transformer les coûts cachés du système agroalimentaire en bénéfices visibles et durables	p.33
4.1 Contexte	p.33
4.2 Les différents coûts transformés en bénéfices	p.35
Annexes	p.41
1. Et comment on la finance cette SSA ?	p.41
2. Une SSA nationale plutôt que régionale	p.42

Liste des tableaux et illustrations

- **Illustration 1** : Modélisation des quantités annuelles pour une alimentation saine en Belgique p.19
- **Illustration 2** : Modélisation de la surface agricole pour une alimentation saine en Belgique p.21
- **Illustration 3** : Répartition de la valeur ajoutée actuelle (2020) en France p.23
- **Illustration 4** : Répartition de la valeur ajoutée dans le cadre de la SSA p.25
- **Illustration 5** : La mise en oeuvre opérationnelle de la SSA en Belgique p.31
- **Illustration 6** : Les coûts cachés du système agroalimentaire transformés en bénéfices long termes p.40

- **Tableau 1** : Paramètres pour établir des scénarii de SSA p.15
- **Tableau 2** : Projection d'une entrée progressive des bénéficiaires jusqu'à la couverture universelle p.28
- **Tableau 3** : Modélisation d'une mise en oeuvre de la SSA sur 16 ans p.32

1. La Sécurité sociale de l'alimentation

1.1. Introduction

C'est quoi la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) ?

La Sécurité sociale de l'alimentation est une proposition qui s'inspire de la sécurité sociale, et notamment de ces branches "santé" et "allocation familiale", avec **trois objectifs** :

1. Augmenter le budget alimentaire des ménages ;
2. Dégager des financements pour la transition des systèmes alimentaires ;
3. Démocratiser le contrôle politique de l'alimentation.

Elle s'appuie sur **trois piliers** :

1. **Solidarité** : une cotisation proportionnelle aux revenus.
2. **Universalité** : une redistribution universelle, sans discrimination
3. **Démocratie** : un conventionnement démocratique par les affiliés de la production agricole et alimentaire pour des produits durables, justes et en circuits courts..

Par sa large définition, la Sécurité sociale de l'alimentation peut prendre plusieurs formes. Elle est présentée ici comme un droit octroyé inconditionnellement en Belgique, d'un montant de 5 euros par jour (150 euros par mois) et par adulte. Les enfants de moins de 18 ans reçoivent la moitié de cette somme, soit 75 euros par mois. La mise en œuvre passe par la création d'une huitième branche de la sécurité sociale, et le montant alloué est versé sur une carte sur le modèle des chèques-repas, permettant d'acheter des aliments.

Mais ce n'est pas tout. La **Sécurité sociale de l'alimentation** ne se limite pas à une mesure de lutte contre la précarité alimentaire. Elle porte une **ambition plus large** : devenir un **levier de transformation** du système alimentaire belge sur les **plans social, économique et écologique**.

Pour atteindre cet objectif, **le montant alloué à chaque résident.e permet d'acheter des aliments qui répondent à cinq critères qui ont été définis par le CréaSSA** :

1. issus de systèmes agricoles durables ;
2. qui rémunèrent correctement les producteur·rices (prix justes) ;
3. issus de circuits courts (notion de production locale et de nombre d'intermédiaires) ;
4. qui ne soient pas hyper transformés (alimentation saine) et
5. dans des commerces conventionnés (cfr principe de conventionnement démocratique et respect de règles et principes).

En bref, l'idée de la SSA, c'est d'étendre la sécurité sociale pour **garantir le droit et l'accès à une alimentation de qualité**, comme moyen de lutter contre la pauvreté et la faim, tout en favorisant la **transition – sociale, économique et écologique, du système alimentaire**.

1.2. L'instauration d'une Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique est-elle réaliste et faisable ?

L'idée d'instaurer une Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique peut sembler ambitieuse, voire même utopique. Mais l'est-elle vraiment ? Pour répondre à cette question, les chercheurs **Frédéric Chomé et Gaëtan Vanloqueren**, du bureau d'études Factor X, ont mené une **étude sur la faisabilité de l'instauration d'une SSA en Belgique**¹, à la demande de l'ONG FIAN Belgique. Publiée en 2024, cette étude, intitulée « *Vers une Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique : Modélisation prospective économique et organisationnelle* », propose une base de quantification et de modélisation. Et ses conclusions sont sans équivoque : **la mise en place d'une SSA en Belgique est non seulement réaliste, mais aussi économiquement et politiquement faisable**.

1 Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024) Vers une sécurité sociale de l'alimentation en Belgique : Modélisation prospective économique et organisationnelle. Rapport à FIAN Belgique

Le modèle repose sur une mise en œuvre progressive, conçue pour étendre progressivement la couverture de la SSA à l'ensemble de la population, tout en laissant le temps nécessaire à la transition des systèmes de production, de distribution et de consommation.

En plus de ses apports techniques, l'étude vise également à nourrir l'imaginaire collectif et à élargir le champ des possibles : en posant pour la première fois un cadre quantifié, elle rend le projet de SSA concret et mobilisateur.

1.3. Construction d'un scénario de SSA

Avant de modéliser la mise en œuvre d'une SSA en Belgique, il est nécessaire de définir précisément le type de SSA souhaité. Neuf paramètres ont été identifiés pour développer des scénarii possibles :

1. La localisation des lieux de production ;
2. Le mode de fixation du prix d'achat des produits (prix payés aux producteur-rices) ;
3. Le mode de production (qualité) ;
4. L'existence ou non de mesures de soutien et d'accompagnement aux producteur-ices faisant évoluer leurs exploitations vers ces modes de production ;
5. Le type d'aliments éligibles ;
6. Les modalités contractuelles engageant les entreprises de transformation ;
7. La localisation de la transformation des aliments éligibles ;
8. Les modalités contractuelles liées aux lieux de vente ;
9. Les modalités d'information et d'accompagnement des bénéficiaires et des entreprises de distribution.

Pour chaque paramètre, plusieurs choix sont possibles, qui sont illustrés dans [le tableau p.15](#). Construire un scénario opérationnel revient à traduire les piliers de la SSA et ses objectifs concernant le système agroalimentaire en choix concrets et réalistes d'un point de vue de la méthodologie et des données existantes. Soulignons qu'il existe de nombreux débats au sein des collectifs pour la Sécurité sociale de l'alimentation à cet égard.

Les choix retenus pour la modélisation présentée ici sont mis en évidence dans le tableau, puis détaillés dans les paragraphes suivants tels qu'ils sont présentés dans l'étude de Chomé et Vanloqueren² :

1. Localisation des lieux de production

Les biens alimentaires éligibles au budget SSA seraient issus d'une production agricole belge, sauf pour une série d'aliments pour lesquels la production locale n'est pas possible. Ces produits viendraient essentiellement du Sud de l'Europe et au-delà pour de rares exceptions. L'importation d'aliments tels que les oranges ou les bananes resterait donc possible dans ce système. Elle serait organisée sur base d'une limitation du nombre d'intermédiaires, principe organisationnel généralement retenu dans la réflexion sur les circuits courts quand la distance géographique est une notion limitante

2. Prix d'achat aux producteur-ices :

Les prix payés aux producteur-ices belges dans le cadre de la SSA seraient fixés par une instance démocratique réunissant les différents partenaires du système. Le modèle incarnerait concrètement le principe de "démocratie alimentaire" en garantissant des prix rémunérateurs pour les producteur-ices, en payant les aliments à un prix juste. Cela permettrait des revenus au moins équivalents à la moyenne belge, alors qu'ils sont aujourd'hui d'environ 56% par rapport à cette moyenne.). La méthodologie des prix de référence garantissant l'équivalent d'un revenu viable - mobilisée aujourd'hui essentiellement par les acteur-ices du commerce équitable - serait adaptée au contexte belge et européen.

3. Qualité du mode de production :

Au niveau de la qualité du mode de production, le modèle SSA contractualiserait avec des producteur-ices bio et "en transition", et permettrait en théorie de couvrir d'autres futurs labels reconnus au vu des modalités financières choisies. Les labels éligibles seraient définis sur le long terme, afin d'assurer la stabilité du système et d'encourager les investissements dans ces démarches de labellisation. **Le label bio serait probablement majoritaire au début**, mais l'annonce officielle de la construction graduelle de la SSA pourrait pousser une série d'acteur-ices privé-es à faire reconnaître leurs cahiers de charges agroécologiques ou d'agriculture régénérative par l'instance SSA, et investir dans des réseaux de conseillers agronomes pour convaincre une série 3

2 Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024) op.cit.

de producteur·rices à effectuer la transition de leurs champs. On peut également penser que l'instance SSA encouragerait le développement de labels agroécologiques intégrant des critères sociaux au-delà des critères agronomiques et écologiques, par exemple en termes de qualité d'emploi.

4. Mesures de soutien pour la transition des producteur·ices :

Les producteur·rices sont soutenu·es dans leur évolution vers les modes de production labellisés exigeants par des mesures de soutien à la transition (une prime forfaitaire à l'hectare ou à la tête de bétail) permettant de couvrir les pertes de rendement, les risques et les frais de conseil de sociétés agronomiques spécialisées. Ces subsides seraient payés pour toutes les cultures concernées et durant toute la durée de leur transition vers le label qu'ils auraient choisi, parmi ceux reconnus par l'instance SSA. Elles sont modulées pour couvrir le montant estimé nécessaire qui n'est pas couvert par les primes existantes dans le régime de la politique agricole commune.

5. Type d'aliments couverts :

Les catégories NOVA 1 et 2 et certaines transformations de type NOVA 3 sont éligibles, mais **les aliments hautement transformés de la catégorie NOVA 4 sont exclus**³. Concrètement, les consommateur·rices ne pourraient donc pas utiliser leur carte SSA pour acheter pains industriels, crèmes glacées, pâtes à tartiner, sodas, snacks, chocolat, biscuits, barres énergétiques, certains plats préparés, sauces prêtes à l'emploi, confiseries, préparations pour bébé, etc. Ce choix drastique permet d'exclure les produits trop gras, trop sucrés et trop salés, et de maximiser les choix d'alimentation menant à une meilleure santé. Les consommateur·rices restent pleinement libres d'acheter ces biens avec leurs propres moyens.

6. Conditionnalités au niveau de la transformation:

La transformation serait contractualisée avec des entreprises existantes ou nouvelles via une plateforme SSA avec une contrainte de prix final et intermédiaire.

7. Localisation de la transformation :

Les produits transformés accessibles avec la carte SSA l'auraient été par des entreprises localisées en Belgique et en Europe, de manière à maintenir la production de valeur ajoutée dans le pays tout en tenant compte de réalités économiques.

3 Pour plus de détails, voir section [2. Caractéristiques du système agricole et alimentaire belge, p.17](#)

8. Lieux de vente :

Le système SSA contractualiserait principalement avec les lieux de distribution existants ou avec de nouveaux qui acceptent de contractualiser avec elle. Une préférence serait accordée aux des entreprises d'économie sociale, sans cependant exclure les autres types d'entreprises. Seuls les magasins qui auraient obtenu une licence SSA seraient autorisés à accepter la carte SSA. Cette licence dépendrait d'un conventionnement qui inclurait une série de conditionnalités qui auront été déterminées démocratiquement.

Ces conditions pourraient inclure des mesures qui visent à :

- Promouvoir des emplois durables et de qualité et limiter les inégalités salariales (ex : salaires, stabilité d'emploi, plafonds pour les emplois précaires et recours limité au travail étudiant, tension salariale maximale, plafonds de taux d'absentéisme et de maladies longue durée ...).
- Privilégier le projet socio-économique du magasin par rapport aux objectifs financiers (ex : limitation des dividendes).
- Garantir une gouvernance participative (ex : participation des travailleurs dans la gouvernance de l'entreprise).
- Limiter des pratiques de vente néfastes (ex : interdiction de marketing de caisse ciblé sur les aliments hyper-sucrés et le tabac).

Face au poids économique potentiel du système SSA (jusqu'à 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel à terme), il est probable qu'un grand nombre d'acteur-rices de la distribution choisissent de se conformer à ces exigences pour ne pas perdre une part significative de leur clientèle.

9. Information et accompagnement des bénéficiaires :

Le système SSA serait accompagné de mesures spécifiques d'information et de sensibilisation destinées à faire connaître leurs nouveaux droits aux bénéficiaires et à encourager une évolution des habitudes alimentaires vers des choix plus sains. Il s'agirait ici essentiellement de campagnes d'information et de promotion, et/ou de vidéos permettant à tout nouveau bénéficiaire de comprendre le système. Des budgets dédiés seraient mobilisés pour financer ces actions de promotion, afin de corriger le déséquilibre actuel entre les ressources investies dans la publicité pour des produits nocifs pour la santé et celles allouées à la promotion de l'alimentation saine. Toutefois, ces dépenses resteraient relativement marginales dans le coût global de la SSA.

Tableau 1 : Paramètres pour établir des scénarii de SSA

Paramètres à définir	Choix possibles sur chaque paramètre			
	Choix A	Choix B	Choix C	Choix D
1. Localisation des lieux de production	Belgique	Belgique + importation en circuit court d'aliments non-locaux	Europe continentale	Monde entier sans restriction
2. Prix d'achat aux producteurs (a)	Prix du marché	Prix juste issu d'une concertation entre partenaires de la SSA (accords tarifaires)	Prix fixé par le producteur	Prix à l'hectare dans le cadre de contrats d'achats et contrôles qualité (agriculture contractuelle)
3. Qualité du mode de production	100 % Bio	Bio+ autres labels (Agroécologie, agriculture régénérative, sols vivants)	Bio + autres labels + producteurs 'en transition' (3 ans)	Cahier des charges graduel et minimal à l'entrée
4. Mesures de soutien pour la transition des producteurs	Grandes cultures seules €/ha	Grandes cultures + horticulture €/ha	GC + horti + Elevage €/ha et / tête	/
5. Type d'aliments couverts	Aliments de base, bruts et peu transformés	Pas de Nova 3 et 4	Pas de Nova 4	De tout

	Choix possibles sur chaque paramètre			
Paramètres à définir	Choix A	Choix B	Choix C	Choix D
6. Conditionnalités au niveau de la transformation	Transformation par des acteurs SSA règlementés (inexistants aujourd'hui)	Transformation contractualisée à des acteurs existants ou nouveaux via une plateforme SSA sans contrainte de prix	Transformation contractualisée à des acteurs existants ou nouveaux via une plateforme SSA avec contrainte de prix final	Transformation contractualisée à des acteurs existants ou nouveaux via une plateforme SSA avec contrainte de prix final et intermédiaire
7. Localisation de la transformation	Belgique	Intégration si pas existant (nvelles activités en B.)	Europe	/
8. Lieux de vente	Acteurs 100% dédiés à l'offre de la SSA (nouveaux ou se spécialisant)	Acteurs 'mixtes' offrant à la vente une gamme large, conventionnés sur la partie SSA	/	/
9. Information et accompagnement des bénéficiaires	Dispositifs intensifs permanents sur les lieux de vente visant à accompagner les bénéficiaires vers des comportements d'achats sains	Campagnes d'information des bénéficiaires et promotion active d'une alimentation saine	Aucune	

2.

Caractéristiques du système agricole et alimentaire belge

Pour pouvoir imaginer la mise en œuvre concrète d'un modèle de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) à l'échelle de la Belgique, il faut établir ce qu'implique un déploiement de celle-ci. Plusieurs questions se posent : quels sont les besoins en alimentation de la population belge ? Quelle surface agricole est disponible en Belgique pour répondre à ces besoins ? Quel est le prix juste pour assurer la dignité des producteurs-rices ? Cette section répond à ces questions et présente plusieurs ordres de grandeur afin de nourrir une réflexion concrète et réaliste d'un déploiement de la SSA en Belgique.

2.1 L'alimentation : d'aujourd'hui à demain

Que dépense la population belge en alimentation chaque année ? En 2022, selon Statbel⁴, les dépenses en alimentation s'élèvent à 43,5 milliards € par an : 31,6 milliards pour la restauration à domicile et 11,8 milliards hors domicile. Autrement dit, une personne dépense en moyenne 7,4 € par jour en alimentation à la maison (aliments et boissons non alcoolisées) et 2,8 € par jour en restaurants et horeca.

4 Statbel (2023). Budget des ménages. Statbel, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>

Au 1er janvier 2024, la Belgique comptait 11,76 millions d'habitant.e-s, dont 2,33 millions de moins de 18 ans. **Pour une mise en place de la SSA qui octroie 5€/jour/adulte et 2,5€/jour/jeune, le budget total d'alimentation s'élève donc à 19,34 milliards d'euros par an**, hors coût de fonctionnement. La SSA représente donc un budget important : un peu moins de la moitié (44%) de la dépense annuelle moyenne des belges en alimentation.

Est-ce que ce budget SSA permettrait à toute la population belge de se nourrir sainement et dignement ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'**estimer le coût d'une alimentation saine**. Cela implique, avant tout chose, de **définir cette alimentation** : quels types d'aliments ? Quelle quantité par jour et par personne ? Et à quel prix moyen ?

1. Une alimentation saine

De multiples définitions d'une alimentation « saine » existent, s'opposant de fait à une alimentation « malsaine ». Le modèle de SSA présenté dans cette étude définit comme « malsains » les aliments ultratransformés, et privilégie donc les aliments bruts et peu transformés selon la classification NOVA⁵. Celle-ci divise les aliments en quatre catégories selon le niveau de transformation des ingrédients et permet d'identifier l'impact sur la santé de chaque catégorie. Les catégories NOVA 1 et 2 sont principalement retenues dans cette modélisation, ainsi que certaines transformations de la catégorie NOVA 3. Les aliments ultratransformés de la catégorie NOVA 4 sont écartés.

2. Les quantités nécessaires

Pour estimer le coût moyen d'une alimentation saine telle que définie ci-dessus, il faut connaître les quantités d'aliments nécessaires par jour à une bonne alimentation. La pyramide alimentaire proposée par Food in action⁶ combine durabilité et nourriture saine. Elle permet d'estimer combien de grammes sont nécessaires par jour et par personne pour chaque catégorie d'aliments. Ces quantités s'établissent comme suit :

- Légumes : 300 g/j
- Fruits : 250 g/j
- Féculents : 150 g/j
- Légumineuses : 50 g/j
- Produits laitiers : 138 g/j (tous produits confondus)
- Œufs : 51 g/j (5 à 6 œufs de 60 g/semaine)
- Poissons : 43 g/j (2 fois par semaine, 150 g/prise)
- Viandes : 71 g/j (500 g maximum par semaine)

5 Monteiro, C.A. et al. (2018) "La Décennie des Nations Unies pour la nutrition, la classification alimentaire NOVA et le problème de l'ultra-transformation", *Public Health Nutrition*, 21(1), pp. 5–17

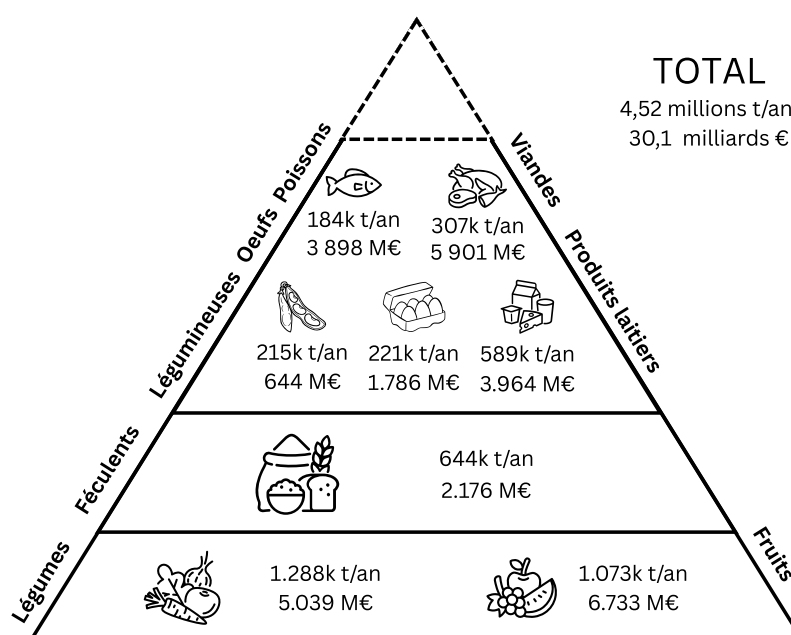
6 Food in Action (2020) La Pyramide Alimentaire 2020: plus équilibrée et plus durable. Food in Action, <https://www.foodinaction.com/pyramide-alimentaire-2020-equilibree-durable/>

Ces recommandations ne représentent néanmoins pas le régime alimentaire actuel en Belgique, l'exercice étant ici de quantifier une alimentation "saine".

3. Le coût d'une alimentation saine à l'échelle de la Belgique

Les quantités journalières recommandées permettent d'évaluer les **besoins alimentaires annuels en tonnes** pour chaque catégorie d'aliment afin d'assurer une alimentation saine à la population belge. Une analyse des prix des produits bio en grande distribution⁷ sert ensuite à évaluer le coût de cette alimentation. Bien sûr, le prix des produits bio en grande distribution diffère grandement d'un prix juste pour l'agriculteur-rice, une question qui est pourtant au cœur de la SSA. Cette question sera abordée en section 2.3.

Illustration 1 : Modélisation des quantités annuelles pour une alimentation saine en Belgique



source : illustration créée par l'auteurice sur base des données de Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024)

Cette illustration indique le nombre annuel de tonnes nécessaires pour chaque catégorie d'aliments, ainsi que le coût associé, pour une alimentation saine de la population belge. On observe que **le coût total d'une alimentation saine (cuisinée à domicile) s'élève à 30,1 milliard d'euros**. Rappelons que le budget alimentaire annuel total est de 43,5 milliards d'euros aujourd'hui, dont 31,6 en restauration à la maison et 11,8 en restauration hors domicile.

⁷ Cette analyse a été réalisée sur base de la consultation des prix des produits alimentaires biologiques sur les Webshop de Carrefour Belgique et Delhaize Belgium dans le courant du mois d'août 2024.

A l'échelle de la Belgique, **une alimentation saine basée sur des produits biologiques peu transformés pourrait ne pas coûter plus cher que nos modes alimentaires actuels**. Cette illustration implique également que **la SSA**, avec un montant de 19,34 milliards € par an, **couvrirait 64 % de nos besoins alimentaires dans les conditions de marché actuelles**.

2.2 Les terres agricoles

1. Superficie agricole disponible actuellement

Comme l'indique l'illustration 1, nourrir sainement la population belge représente 4,52 millions de tonnes d'aliments par an. Qu'en est-il de la production agricole nationale actuelle ?

Actuellement en Belgique, la Superficie Agricole Utile (SAU) est de 1,4 million d'hectares. En 2022, les terres consacrées à l'agriculture biologique ne représentent que 96.000 hectares, soit 6,9 % de la SAU du pays. Cela ne veut cependant pas dire que les aliments produits sur le territoire y sont aussi consommés : **la Belgique exporte environ 50 % de sa production agroalimentaire⁸, et importe en moyenne 80 % de son alimentation⁹**.

La **Surface Agricole Utile (SAU)** désigne la somme des surfaces nationales consacrées à l'agriculture.

La **production** (ou secteur) **primaire** fait référence à l'agriculture, la pêche ou l'élevage.

2. La surface nécessaire pour une alimentation saine

L'objectif de la SSA est de promouvoir des modes de production alimentaire durables tout en améliorant les conditions de rémunération du monde agricole. Cela soulève la question de la capacité de la production primaire belge à fournir une alimentation saine et biologique pour toute la population. Considérant les taux de rendements différents de chaque catégorie d'aliments (en tonnes par hectares)¹⁰, l'illustration 2 évalue le nombre d'hectares nécessaires à la pyramide alimentaire belge, et le pourcentage qui pourrait être produit

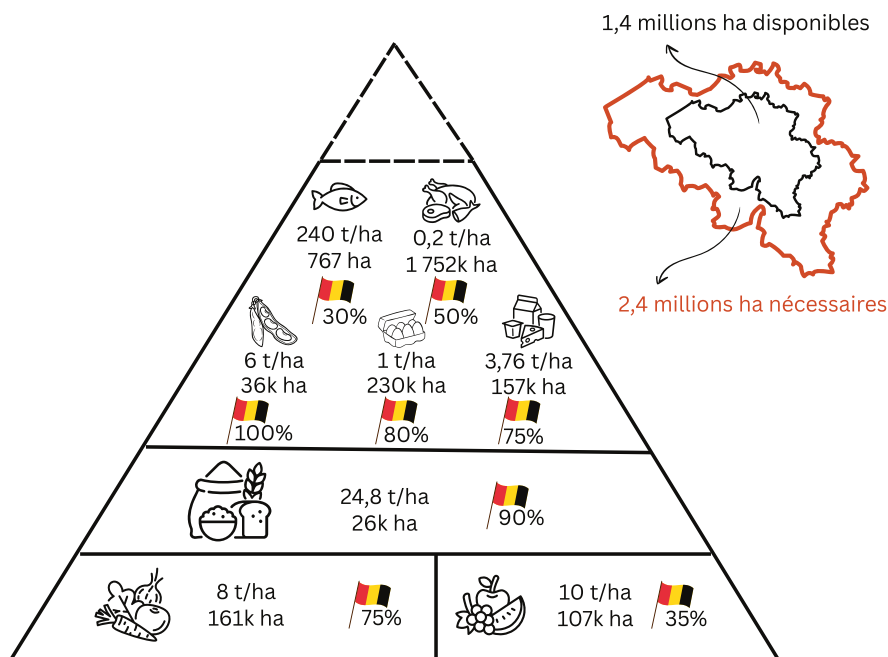
8 Fella Trade (2025) *Belgique : Production, importations et exportations*. Fella Trade, <https://www.fella-trade.com/fr/export/atlas-agro/belgique/echanger>

9 Galli, A. et al. (2023) *EU-27 ecological footprint was primarily driven by food consumption and exceeded regional biocapacity from 2004 to 2014*. *Nat Food* 4, pp. 810–822

10 Les taux de rendements peuvent grandement différer au sein même des catégories, par exemple pour la viande de bœuf ou de volaille, ou encore pour les céréales ou les pommes de terre. Ceux-ci ont été désagrégés dans la modélisation. Une simplification a néanmoins été opérée et pourrait être affinée dans de prochaines études.

en Belgique. La somme totale de ces hectares indique la SAU nécessaire à une alimentation saine en Belgique, et la compare à la SAU belge réelle.

Illustration 2 : Modélisation de la surface agricole pour une alimentation saine en Belgique



source : illustration créée par l'auteurice sur base des données de Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024)

Il est visible, d'après les besoins en superficie estimés pour chaque catégorie d'aliment, que **la Belgique ne peut pas atteindre l'autosuffisance dans la production de son alimentation saine. Même si 100 % des terres agricoles y étaient allouées (1,4 million d'hectares), cela resterait nettement inférieur à la superficie requise (2,5 millions d'hectares)**. Ceci résulte de la forte densité de population en Belgique et de régimes alimentaires qui incluent une part importante de protéines d'origine animale. En effet, l'illustration indique qu'une part considérable des superficies est consacrée à la production de viande. Pourtant, la modélisation réduit déjà la consommation de protéines animales de 68 % par rapport au niveau actuel. Pour que la superficie agricole belge puisse répondre à nos besoins alimentaires, il faudrait diminuer la consommation de protéines animales de 84 % (environ 250 g de viande par personne et par semaine). Par ailleurs, il paraît peu réaliste d'envisager un scénario dans lequel 100 % des terres agricoles sont allouées à la production biologique conforme aux normes de la SSA.

3. Recours aux importations

Les résultats obtenus ci-dessus indiquent qu'il est nécessaire qu'une partie de l'alimentation continue d'être importée. Il faudrait donc établir un réseau de production et de transformation à l'étranger respectant les principes de la SSA. Ces contrats d'approvisionnement seraient soumis aux mêmes cahiers des charges que le réseau SSA belge.

Par ailleurs, une série d'aliments largement consommés en Belgique ne peuvent être produits localement (ex : thé, chocolat, bananes,...) et/ou ne respectent pas le rythme des saisons (ex : tomates en hiver). Le fait de manger seulement des aliments locaux et de saison nécessite une modification significative des régimes alimentaires, changement que tout le monde n'est pas nécessairement prêt à réaliser à court terme. Le budget SSA alloué par personne permet d'acheter les aliments conventionnés et de lever les barrières financières à une alimentation saine. Pour acheter des aliments hors-SSA, les personnes pourraient toujours utiliser leurs ressources complémentaires

2.3 Un prix revalorisé pour une rémunération juste

1. La situation actuelle

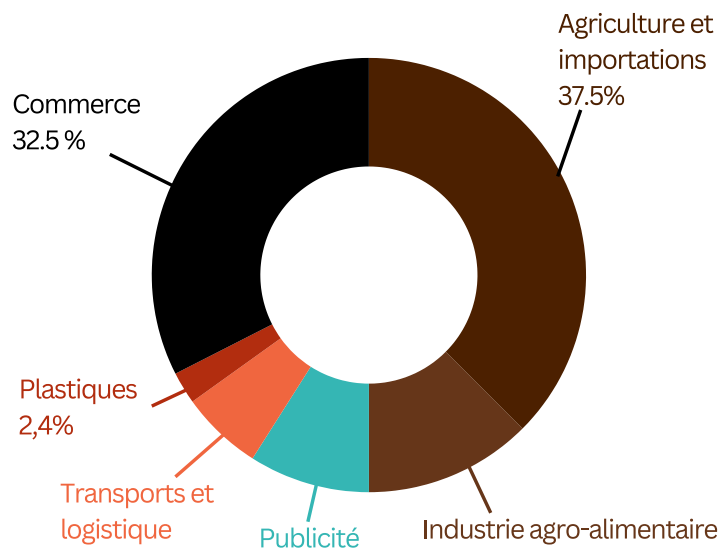
Les coûts estimés dans les sections précédentes se basent sur les prix des produits bio pratiqués sur les webshops de Delhaize et Carrefour en août 2024. Cependant, ces prix ne reflètent pas un des aspects essentiels de la SSA : **améliorer les rémunérations des agriculteur-rices pour leur garantir un revenu juste**. Un grand nombre de ceux-ci gagnent moins que la moyenne nationale, et se trouvent coincé-es entre des intermédiaires qui fixent les prix et une inflation des coûts qui est difficile à répercuter sur leurs prix. Le système actuel s'essouffle : les aides publiques sont mal distribuées, le nombre d'exploitations diminue, et les pratiques agricoles durables sont peu valorisées. Il est essentiel de créer un système juste et digne, qui valorise les métiers dans la production primaire et qui encourage à adopter des pratiques biologiques (ou équivalentes). Cela implique, entre autres, d'assurer un « prix juste » pour les agriculteur-rices.

Définir quel est le « prix juste » est une question compliquée. Le choix fait dans le cadre de cette modélisation s'inspire des propositions faites par l'analyse d'Olivier Mevel en 2020¹¹. Cette analyse montre la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières agroalimentaires : sur un montant de 100 euros dépensés pour des produits alimentaires, seuls 37,5 euros sont attribués aux aliments non-transformés venant de

11 Mevel, O. Canopea (2020) Les agriculteurs chez nous vivent-ils de la vente de leur production ?, Université Annuelle IEW, [Vidéo] https://www.youtube.com/watch?v=A3_la0D-jkg0

l'agriculture locale et des importations. Le reste de la valeur ajoutée se répartit entre les différents acteurs de la chaîne, avec une part significative allant aux commerces (32 %) et aux industries agroalimentaires (12,5 %). Par ailleurs, la part de la valeur ajoutée revenant aux agriculteur-rices a quasiment été divisée par 2 depuis l'an 2000, et a été compensée par une augmentation des importations et des marges des commerces.

Illustration 3 : Répartition de la valeur ajoutée actuelle (2020) en France



source : illustration créée par l'auteurice sur base des données de Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024)

2. Le scénario SSA

Trouver une solution pour assurer une rémunération juste des agriculteur-rices ne peut pas se résumer par une simple augmentation du prix. En effet, avec le système actuel de marges des intermédiaires, cette hausse profiterait principalement à ces derniers, entraînant une augmentation globale des prix sans modifier la dynamique de répartition. **Pour cette raison, un système de SSA basé sur le modèle actuel des filières agroalimentaires ne peut pas répondre efficacement à deux de ces aspects essentiels** : garantir un revenu juste aux producteur-rices, tout en étant économiquement viable pour les finances publiques. Soit il offre une rémunération adéquate aux producteur-rices, mais devient trop coûteux pour la société en raison des marges cumulées des intermédiaires, soit il reste financièrement soutenable tout en continuant de sous-rémunérer les producteur-rices.

Les principes fondateurs de la sécurité sociale peuvent servir d'inspiration pour penser une revalorisation des aliments primaires dans la distribution de la valeur ajoutée. **Cela impliquerait un contrôle des prix, qui seraient « négociés par les différents acteur-rices dans le cadre d'un processus garantissant une rémunération juste des producteur-rices, et empêchant les pratiques de marges excessives chez les intermédiaires »**¹². En appliquant ce principe à chaque étape de la chaîne de valeur et en favorisant les circuits courts, la rémunération de la production primaire pourrait être significativement augmentée, sans impacter à la hausse les prix finaux.

Un scénario de recomposition ambitieux et réaliste des chaînes de valeur ajoutée est basé sur les principes suivants :

- Grâce au **volume d'achat massif** que représente la SSA, elle disposerait d'une véritable puissance d'achat et d'un pouvoir de négociation avec les entreprises de transformation et de distribution. Des prix finaux et cahiers de charges pourraient être définis, incluant des clauses sociales et écologiques. Les chercheurs Chomé et Vanloqueren expliquent : « Les acteur-rices actuelles des filières agroalimentaires seraient donc en quelque sorte contraintes d'appliquer les règles sur une partie de leurs chiffres d'affaires s'ils souhaitent conserver les parts de marché correspondantes. **La SSA disposerait donc d'un effet de levier significatif pour transformer sensiblement l'entièreté de la chaîne agroalimentaire** »¹³.
- Diminution des aliments transformés. La SSA vise à favoriser la production d'**aliments bruts et peu transformés**, ce qui diminuerait la dépendance vis-à-vis des industries de transformation. Cela entraînerait une réduction significative des coûts d'emballage, ainsi qu'une baisse, bien que plus modeste, des coûts de transport¹⁴.
- Elimination des **dépenses de marketing et publicité pour les aliments SSA conventionnés**. Étant donné que les aliments SSA seraient essentiellement des produits de base avec des marchés garantis pour la production et distribution, la promotion de ces produits est considérée inutile.

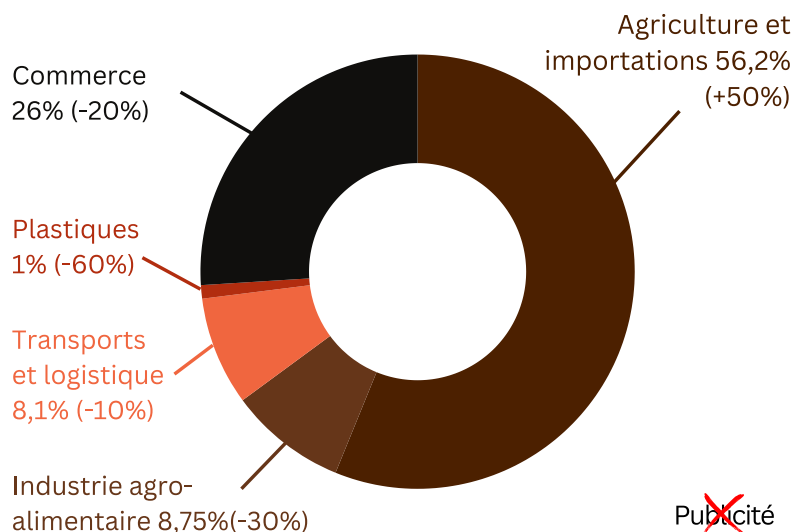
La répartition de la valeur ajoutée, selon le scénario présenté ci-dessus, ressemblerait à ceci.

12 Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024) op.cit., p.27

13 Op. Cit., p. 28

14 Pour plus de détails sur le scénario de transformation agroalimentaire dans le système SSA, voir le rapport op. cit., p. 28-29

Illustration 4 : Répartition de la valeur ajoutée dans le cadre de la SSA



source : illustration créée par l'auteurice sur base des données de Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024)

On observe que les aliments, qui constituaient 37,5 % de la valeur ajoutée dans la chaîne initiale, sont revalorisés à plus de 56 % de la valeur ajoutée totale, représentant **une augmentation de 50 % pour les productions primaires**.

Ce scénario démontre qu'il est possible d'établir des chaînes alimentaires plus courtes et plus éthiques dans le cadre de la SSA, en augmentant la part qui revient à la production primaire sans faire grimper les prix finaux. Il indique aussi qu'une telle répartition demande des changements notables dans l'organisation des chaînes de production, transformation et distribution : une centralisation des achats, un contrôle démocratique des prix finaux, des cahiers de charges à respecter... **Cela tombe bien, transformer les chaînes alimentaires pour un système durable et juste est exactement l'ambition de la SSA.**

Pour faciliter une telle transition vers la SSA, il semble essentiel de collaborer avec les entreprises existantes. Par ailleurs, les volumes importants de la SSA pourraient favoriser la croissance d'un réseau d'entreprises de transformation et distribution engagées dans une économie démocratique, sociale et solidaire. Cela leur permettrait de gagner des parts de marché face aux commerces traditionnels, tout en évitant les risques observés récemment dans le secteur de la distribution de produits en vrac et bio, qui a souffert de l'inflation et d'une baisse des ventes, entraînant de nombreuses fermetures. Pour ces entreprises plus modestes mais plus responsables, la SSA pourrait également servir de moteur pour garantir les ventes et assurer leur pérennité économique sur le long terme.

Cette section a présenté les données clés et la manière dont les principes de la SSA se déclinent dans cette modélisation. La section suivante aborde une possibilité de mise en œuvre progressive de la SSA en Belgique.

3.

Modélisation d'un scénario de mise en œuvre de la SSA sur 16 ans

La modélisation présentée ici, sur base de l'étude menée par les chercheurs Chomé et Vanloqueren¹⁵, implique une **mise en œuvre progressive de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), sur une période de seize ans**. Celle-ci s'explique par deux facteurs :

- Il existe aujourd'hui en Belgique une faible disponibilité d'aliments d'agriculture biologique produits localement. Il faut prendre en compte le temps nécessaire à la conversion des terres agricoles pouvant à terme garantir une production biologique du volume d'aliments nécessaires pour une couverture SSA universelle de la Belgique.
- Les budgets mobilisés par la SSA sont conséquents : environ 19 milliards d'euros pour couvrir l'entièreté de la population belge en 2024. A titre de comparaison, les dépenses en soins de santé s'élevaient à près de 60 milliards d'euros en 2022¹⁶. Il semble donc plus réaliste d'imaginer l'introduction d'une politique publique universelle d'un montant tel que la SSA sur plusieurs années.

Par ailleurs, cette modélisation prévoit **trois années de préparation entre la décision politique de mettre en place une SSA en Belgique et le début de son fonctionnement opérationnel**. Cette période correspond aux temps de transition vers l'agriculture biologique.

Cette section expose ce qu'implique la mise en œuvre graduelle pour les terres agricoles, pour les bénéficiaires ainsi que pour l'opérationnalisation, avant de présenter un tableau récapitulatif de la modélisation.

¹⁵ Chomé, F. et Vanloqueren, G (2024) op. cit.

¹⁶ Service public fédéral, sécurité sociale (2022) Dépenses de santé en Belgique : en 2022, les dépenses se rapprochent à nouveau des niveaux pré-covid, SPF Sécurité Sociale, <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/focus-sur-les-chiffres/depenses-de-sante-en-belgique-en-2022-les-depenses-se-rapprochent-nouveau-des>

3.1 La conversion des terres agricoles

Aujourd'hui, seule une faible part des terres sont allouées à l'agriculture biologique. La transition des systèmes agricoles telle qu'imaginée par la SSA nécessiterait donc du temps et de l'énergie. Cette modélisation envisage une transition agricole sur une période de 16 ans, en appliquant des taux de croissance importants des surfaces converties à l'agriculture biologique conventionnée SSA durant les premières années :

- **Années 2 à 6** : + 40 % par an
- **Années 7 à 11** : + 20 % par an
- **Années 12 à 16** : + 15 % par an

Sur les 96.000 hectares de superficie agricole utile (SAU) actuellement dédiés à l'agriculture biologique, un tiers pourrait être intégré au système SSA dès la première année, après les 3 ans de préparation. Avec le rythme de conversion proposé ici, cela équivaldrait donc à 31.680 hectares (6,9 % de la SAU) dédiés à la production d'aliments biologiques conventionnés SSA en première année et à pas moins de 852.000 hectares en seizième année (61 % de la SAU).

Ce rythme de croissance, particulièrement rapide dans les premières années, se justifie par trois facteurs :

- 3 années de préparation en amont de la mise en œuvre opérationnelle, correspondant au temps de transition vers l'agriculture biologique.
- Un système d'aides publiques SSA à la conversion au bio¹⁷.
- Un nombre important d'agriculteur-rices entrant dans le conventionnement SSA grâce à la création de marchés garantis à prix revalorisés.

Les estimations présentées dans la deuxième partie indiquent une productivité moyenne de 2,12 tonnes par hectare. Cela se traduirait par une production de 67.262 tonnes d'aliments biologiques et locaux la première année, équivalant à environ 391,88 millions d'euros, pour atteindre 1,81 millions de tonnes en année 16, autrement dit 10,55 milliards d'euros. En année 16, cela implique que 59 % de nos besoins en aliments seraient couverts par l'agriculture belge. Il faudrait se procurer le reste auprès de producteur-rices conventionné-es à l'étranger.

17 voir section [3.3 Mise en œuvre opérationnelle](#) p.29

3.2 Les catégories de bénéficiaires

La mise en œuvre graduelle de la SSA suit deux principes :

1. **L'entrée progressive des catégories de bénéficiaires prédéfinies au système SSA.** Cette modélisation propose 6 catégories statistiques de publics qui pourraient bénéficier de la SSA par ordre chronologique.
2. **L'octroi du budget total en 5 ans maximum pour chaque nouvelle catégorie de bénéficiaires.** Cela permet d'échelonner le budget SSA et de faire augmenter la demande pour les aliments conventionnés SSA de façon graduelle, suivant le rythme de conversion des terres agricoles locales.

L'entrée progressive des bénéficiaires jusqu'à la couverture universelle belge pourrait donc ressembler à ceci:

Tableau 2 : Projection d'une entrée progressive des bénéficiaires jusqu'à la couverture universelle

Catégorie	# de personnes	Entrée progressive
Les jeunes de 18 à 25 ans	965 000	Année 1 : 50 % Année 2 : 100 %
Les familles monoparentales	1 200 000	Année 3 : 50 % Année 4 : 100 %
Les couples avec enfants de moins de 18 ans	4 240 000	Année 5 : 25 % Année 6 : 50 % Année 7 : 75 % Année 8 : 100 %
Les personnes seules	1 866 000	Année 9 : 50 % Année 10 : 100 %
Les personnes de plus de 65 ans	2 357 000	Année 11 : 50 % Année 12 : 75 % Année 13 : 100 %
Les personnes hors des catégories précédentes	950 000	Année 14 : 50 % Année 15 : 75 % Année 16 : 100 %

Pour cette modélisation, il a été décidé de privilégier les jeunes et les enfants, suivis des familles, avant les adultes sans enfant ou les personnes âgées. Ceci s'explique :

1. Par le fait que les publics jeunes ou avec enfants sont souvent plus flexibles et/ou plus attentifs à leurs apports nutritionnels que les autres ;
2. Parce que les catégories de personnes s'échelonnent assez bien quantitativement en vue d'une progressivité ;
3. Parce que ces catégories n'induisent pas de discrimination économiques ni culturelles.

Toutefois, ces choix peuvent être débattus, et d'autres priorités peuvent bien entendu être établies. L'objectif est principalement d'illustrer une entrée progressive des bénéficiaires, avec des catégories de personnes facilement identifiables, menant à terme à une universalité. Un taux de croissance démographique de 0,5 % par an est appliqué, correspondant à la croissance annuelle moyenne belge.

3.3 Mise en œuvre opérationnelle

Il existe une série d'aspects à considérer pour qu'une mise en œuvre de la SSA voit le jour. Les auteurs de l'étude ont élaboré un modèle de fonctionnement pour une mise en œuvre sur le long terme.

Voici différents aspects de ce modèle, et leur coût associé :

1. Organisme de pilotage de la démarche SSA.

Une « agence SSA » serait créée pour coordonner l'ensemble du processus, y compris la contractualisation avec les exploitations agricoles, les appels à conventionnement pour les entreprises de distribution et transformation, ainsi que la gestion des relations avec les parties prenantes. Elle serait également responsable du conventionnement à l'étranger, tout aussi important qu'en Belgique. En comptant 50 parties prenantes par employé-e, l'agence SSA passerait de 15 ETP la première année à 220 ETP au bout de 16 ans. Le budget salarial est estimé à 80 k€ bruts, auquel s'ajoutent 35 % de frais de fonctionnement.

2. Organisme d'émission type « chèques repas ».

Tous les aliments conventionnés SSA seraient identifiés par des codes-barres spécifiques, ce qui permettrait leur traçabilité tout au long des chaînes alimentaires. Ces produits seraient commercialisés par des commerces classiques, et les consommateur-rices pourraient régler leurs achats grâce à un système similaire aux chèques repas. Ce système est bien intégré depuis de nombreuses années comme moyen de paiement pour payer des produits pré-identifiés. Les données du secteur estiment les coûts de rémunération de l'organisme émetteur à 2,5 % de la valeur des aliments.

3. Aides directes versées aux agriculteur-rices.

Le système SSA introduirait des aides complémentaires visant à faciliter la période de conversion à l'agriculture biologique. Ces aides sont essentielles, au vu de la complexité de la conversion, pour convaincre un grand nombre d'agriculteur-rices de passer au bio et ainsi garantir la production d'aliments SSA. Le montant de l'aide, recommandé par l'association Farming for Climate, serait de 500 € par hectare pendant trois ans, soit 1500 €/ha. Cela permettrait de financer des conseils agronomiques et des investissements en matériel, tout en rassurant les producteur-rices sur les éventuelles pertes de rendement durant la transition. Tous les nouveaux hectares en conversion biologique pourraient recevoir cette aide.

4. Organisme de contrôle de la production.

La SSA vise à établir des conventionnements avec les producteur-rices selon un cahier des charges. Actuellement, la taille moyenne des exploitations agricoles en Belgique est de 40 ha¹⁸, ce qui implique que la SSA établirait des contrats avec environ 800 fermes dès la première année, et avec 21 000 fermes d'ici la seizième année. Cela représenterait près de 60 % des fermes belges actuelles. Un processus de vérification du conventionnement serait mis en place. La modélisation estime un contrôle par des organismes tiers, tous les deux ans au début, puis tous les cinq ans à partir de la cinquième année. Le coût unitaire pour chaque contrôle est évalué à 3.500 €, et à 5.250 € pour les fermes à l'étranger (produits importés)

La tendance actuelle de diminution du nombre de fermes et d'augmentation de leur taille est considérée comme gelée dans la modélisation, en raison de la revalorisation financière du métier d'agriculteur-rice et des marchés garantis de la SSA. Cette question est bien entendu très complexe et il est difficile d'estimer l'impact réel qu'aurait la SSA sur cette tendance historique.

18 Statbel (2024). Chiffres clés de l'agriculture. Statbel, <https://statbel.fgov.be/fr/statbel-academy/chiffres-cles-et-chiffres-cles-de-lagriculture>

5. Organisme de contrôle de la transformation.

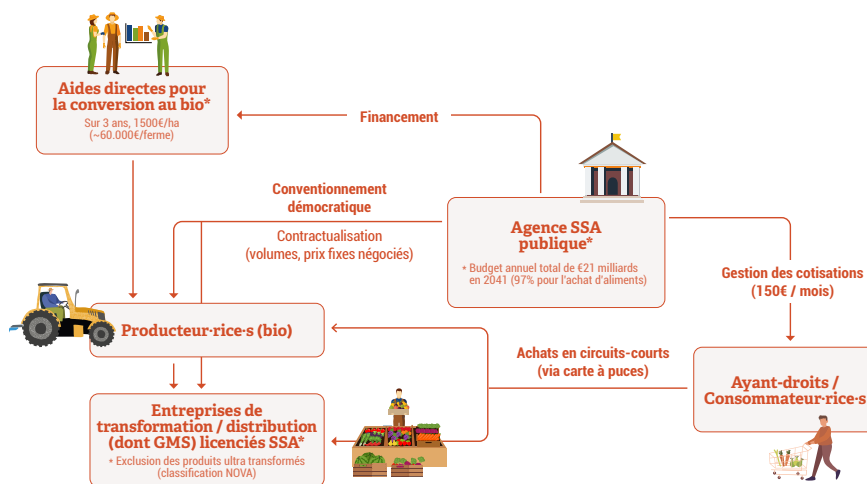
La modélisation estime qu'environ 50 % de la production est transformée, et que le chiffre d'affaires moyen d'une entreprise de transformation est de 5 millions d'euros¹⁹. Cela équivaldrait donc à environ 2.700 entreprises agréées SSA en seizième année. Un coût de contrôle de 10.000 € est estimé, au rythme de chaque 2 ans pendant 4 ans, et tous les 4 ans à partir de la 5e année.

6. Organisme de contrôle de la distribution.

Les commerces souhaitant vendre des aliments SSA devraient se conformer à un cahier des charges. En seizième année, il est modélisé que 4.200 magasins seraient conventionnés à l'échelle nationale. Le coût du contrôle est évalué à 10.000 € tous les deux ans, puis tous les quatre ans à partir de la 5e année. Par ailleurs, des contrôles seraient aussi prévus sur la filière d'approvisionnement, à 15.000 € tous les quatre ans.

La question se pose de savoir si ces coûts de contrôle seraient supportés par les entreprises de transformation et distribution, ou par le système SSA : c'est la 2e option qui est modélisée ici. D'autre part, partant du principe qu'il serait préférable qu'une majorité de ces entreprises soient de nature démocratique, sociale et solidaire, des incitations financières pourraient être envisagées pour soutenir ces initiatives. Cet aspect n'est cependant pas modélisé ici. La mise en oeuvre opérationnelle peut être visualisée de cette manière.

Illustration 5 : La mise en oeuvre opérationnelle de la SSA en Belgique



19 Pour plus de détails, voir le rapport de Chomé, F. et Vanloqueren, G (2024) op. cit., p 35-37

3.4 En bref : la modélisation d'une mise en œuvre de la SSA sur 16 ans

Tableau 3: Modélisation d'une mise en œuvre de la SSA sur 16 ans

Année	Catégories de bénéficiaires	Bénéficiaires de la SSA (milliers de personnes)	Budget alimentaire SSA (millions d'euros)	Budget opérationnel SSA (% du coût total)	Coût total SSA (millions d'euros)
3 ans de préparation entre la décision législative et la mise en oeuvre opérationnelle					
1	A	965	881 €	3,4 %	939 €
8	ABC	6852	10.290 €	3,2 %	10.645 €
16	ABCDEF	12744	20.952 €	3,0 %	21.644 €

Année	Aliments (milliers tonnes)	Aliments importés (% du tonnage total)	Aliments belges (% du tonnage total)	Surface agricole SSA en BE (milliers ha)	Fermes conventionnées SSA en BE
3 ans de préparation entre la décision législative et la mise en oeuvre opérationnelle					
1	130	48 %	52 %	32	792
8	1393	63 %	37 %	245	6.134
16	3057	41 %	59 %	853	21.319

source : tableau créée par l'auteurice sur base des données de Chomé, F. et Vanloqueren, G. (2024)

Le tableau 3 représente le scénario de mise en œuvre graduelle de la SSA, au début, à mi-parcours et à la fin, lorsque le principe d'universalité est atteint. La première année, les jeunes de 18 à 25 ans reçoivent 2,5 € par personne par jour, ce qui correspond à 50 % du budget SSA prévu pour leur catégorie. Les aliments pouvant être achetés avec ce budget proviennent à 52 % de Belgique : ce sont près de 800 fermes qui y sont conventionnées SSA, et un tiers de la surface agricole biologique actuelle (32 milliers d'hectares). Les coûts de mise en œuvre opérationnelle sont faibles : 3,4 %.

En année 16, la SSA s'étend à l'entièreté de la population belge : plus de 12 millions de personnes, en comptant la croissance démographique. Les adultes reçoivent 5 € par jour, et les enfants de moins de 18 ans 2,5 €, ce qui équivaut à **un coût SSA total de 21,6 milliards d'euros**. Un peu plus de **3 millions de tonnes d'aliments sont conventionnés, dont 59 % produits localement**. En Belgique, cela représente **21.000 fermes et 61 % des surfaces agricoles**. Les coûts de mise en œuvre diminuent légèrement par rapport à la première année : 3 % du coût alimentaire.

Cette modélisation montre donc **la faisabilité d'une mise en œuvre graduelle de la SSA qui respecte les temps de conversion des terres agricoles en Belgique**. Un tel système permettrait, d'une part, de garantir des marchés à prix revalorisés pour la production agricole biologique, et d'autre part, d'enlever les barrières financières à ce type d'alimentation. Mais ce n'est pas tout. Alors que **notre système agroalimentaire actuel engendre de nombreux coûts cachés, la SSA peut diminuer, voire renverser, cette tendance**.

4. Externalités : transformer les coûts cachés du système agroalimentaire en bénéfices visibles et durables

4.1 Contexte

En Belgique, une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. En région bruxelloise, ce chiffre grimpe à une personne sur trois. Le recours à l'aide alimentaire ne cesse d'augmenter, et concerne désormais **environ 600.000 personnes**, dont **90.000 rien que dans la capitale**.

Parallèlement, le système agroalimentaire actuel engendre une série de **coûts cachés** – aussi appelés **externalités négatives** – à chaque étape de la chaîne, de la production à la consommation. Il s'appuie sur des modèles agricoles intensifs et polluants, privilégie les grandes exploitations et la captation des plus-values par les intermédiaires au détriment des producteur-rices, ne les rémunérant pas justement, et favorise les produits ultratransformés, peu chers mais peu sains, au détriment de la santé. Résultat : une population en perte de pouvoir d'achat est poussée à consommer une alimentation de mauvaise qualité,

tandis que les agriculteur-rices sont étranglés, les sols s'épuisent, et les conséquences sanitaires explosent²⁰.

Trois fois le prix : le vrai coût de notre alimentation

Il est souvent dit qu'**on paie trois fois notre alimentation** :

- 1. Une première fois en magasin**, à l'achat.
- 2. Une deuxième fois via les impôts**, qui financent les différentes aides agricoles nationales et supranationales.
- 3. Une troisième fois par les soins de santé**, nécessaires pour réparer les dommages causés par une alimentation trop grasse, trop salée, trop sucrée, trop transformée, ainsi que par les pollutions générées par le système agro-industriel

Qu'en est-il en Belgique ?

Les chercheurs mandatés par FIAN ont établi que les coûts cachés de l'alimentation belge sont près de 2,2 fois le coût de l'alimentation : chaque euro dépensé par les ménages pour s'alimenter en Belgique génère 2,2 euros de coûts annexes. On paye donc un peu plus de 3 fois le coût de l'alimentation, et on estime que pour chaque euro de dépense alimentaire, il y a :

- 0,16 euros de subsides aux acteurs des filières de production et transformation
- 0,31 euros de gaspillage alimentaire et d'aide alimentaire à ceux qui ne peuvent se permettre d'acheter à manger à leur faim
- 0,43 euros d'externalités environnementales
- 0,89 euros d'externalités sociales et sanitaires
- 0,38 euros de manque à gagner pour l'Etat suite à ses choix en matière de lutte contre les fraudes fiscales et sociales et contre l'évasion fiscale.

Au total, on estime que pour **43,5 milliards d'euros de nourriture consommée chaque année au niveau national, les coûts cachés en Belgique atteignent environ 90 milliards d'euros**. Aujourd'hui, manger en circuit industriel détruit donc plus de valeur qu'elle n'en crée.

20 FdSS (Fédération des Services Sociaux). L'aide alimentaire en Belgique. FdSS, <https://www.fdss.be/fr/caa/laide-alimentaire-en-belgique>

Et quand on ajoute les importations ?

Par ailleurs, la Belgique importe **près de 80 % de son alimentation**. En tenant compte des externalités environnementales liées à ces importations, le coût réel de notre alimentation grimpe encore : **chaque euro dépensé en Belgique représenterait en réalité 4,32 € d'impacts négatifs en Belgique et dans le monde**. A la liste du précédent paragraphe, il convient donc d'ajouter le point suivant :

- 2,15 euros d'externalités environnementales d'importation des produits²¹.

Au total, pour 43,5 milliards d'euros de dépenses alimentaires, **le coût total réel pour la société au niveau mondial** – y compris les externalités des importations – s'élève donc à environ **188 milliards d'euros !** A titre de comparaison, l'ensemble du système de sécurité sociale en Belgique en 2024 s'élève à 131 milliards.

De par sa définition et les cinq critères retenus, une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) dépasse largement la seule lutte contre la précarité alimentaire. Contrairement au système agroalimentaire actuel qui génère des externalités négatives, **la mise en œuvre d'une SSA en Belgique pourrait générer des bénéfices visibles et durables, qui répondent à plusieurs défis et engagements de la Belgique actuelle** : amélioration de la santé publique, réduction des impacts environnementaux, relocalisation de l'économie, transition agricole, adaptation au dérèglement climatique, lutte contre l'évasion fiscale... **La Sécurité sociale de l'alimentation pourrait donc servir de levier de transformation et d'économies de dépenses publiques.**

4.2 Les différents coûts transformés en bénéfiques²²

1. Santé

Coûts cachés actuels : Le système agroalimentaire actuel a des conséquences lourdes sur notre santé. En cause ? Une surconsommation de produits (ultra)transformés, trop gras, trop sucrés, pauvres en nutriments, et souvent plus accessibles que les aliments sains. Résultat : **une hausse constante de l'obésité, l'explosion des maladies chroniques évitables, des troubles cardiovasculaires et métaboliques,** et des conséquences à long terme liées à une alimentation déséquilibrée.

21 Chomé, F. et Vanloqueren, G (2024) op. cit., p.59 notent que "cette dernière valeur mérite d'être mieux calculée, notamment en intégrant les externalités sociales et sanitaires dans les pays de production des aliments consommés en Belgique afin d'avoir une vue plus complète sur le panorama des coûts cachés du système alimentaire belge dans son ensemble".

22 Les auteurs Frédéric Chomé et Gaëtan Vanloqueren ont estimé les coûts directs et indirects du système agroalimentaire actuel en annexe de leur étude. Les chiffres et estimations présentés ici concernant les externalités négatives sont issus de cette annexe.

Pire : chaque année, **entre 12.000 et 15.000 décès sont directement attribuables à une mauvaise alimentation** en Belgique. Autant de problèmes de santé qui, en plus de leur impact humain, représentent un **poinds financier majeur pour l'État**.

Selon la FAO, les coûts cachés du système alimentaire sur la santé coûtent 27 milliards d'euros par an. **Soit environ 63% de ce que la population belge dépense chaque année pour se nourrir**. En d'autres termes, **nous payons deux fois notre alimentation : d'abord à la caisse, puis en soins de santé** pour réparer ses conséquences néfastes sur la santé..

De son côté, Sciensano chiffre à 3,3 milliards d'euros par an le coût direct de l'obésité pour l'INAMI, auxquels s'ajoutent 1,2 milliard d'euros de pertes dues à l'absentéisme professionnel. Soit un total de 4,5 milliards d'euros, lié uniquement à l'obésité.

Bénéfices d'une transition SSA : La SSA envisagée ici vise à promouvoir une alimentation saine. Dans cette optique, les produits ultratransformés seraient exclus de la carte SSA - de la même manière que l'alcool ne peut être acheté avec les tickets restaurants. Les produits ultratransformés qui seraient exclus sont définis sur base de la classification NOVA²³. Pour garantir l'accès à une alimentation saine, la production d'aliments SSA est pensée selon les recommandations des pyramides alimentaires, notamment celle de Food in action qui combine environnement et santé. Ces choix, et le changement des habitudes alimentaires qui en découle, permettrait une baisse des maladies liées à la mauvaise alimentation, donc des **économies substantielles sur les dépenses de santé publique**, tout en améliorant la qualité de vie et l'espérance de vie de la population. Prévenir plutôt que guérir, un vieil adage qui prend ici toute sa valeur.

2. Environnement

Coûts cachés actuels : Le système agroalimentaire actuel repose sur une agriculture intensive, dont les pratiques induisent de nombreuses externalités négatives : utilisation massive de pesticides et de produits pétrochimiques, appauvrissement des sols, émissions massives de gaz à effet de serre (GES), pollution de l'air par les particules fines issues des activités agricoles et pollution de l'eau par les nitrates et les intrants chimiques, exposition de la population aux perturbateurs endocriniens, destruction de la biodiversité, ... Ces pratiques détériorent les milieux naturels, aggravent le dérèglement climatique et génèrent des impacts indirects mais majeurs sur la santé publique. Elles engendrent aussi des coûts croissants pour les pouvoirs publics, liés à la gestion des pollutions, à la compensation des pertes agricoles, ou encore à l'adaptation au changement climatique.

23 voir section 2.1 L'alimentation : d'aujourd'hui à demain, p.17.

Bénéfices d'une transition SSA : En soutenant une agriculture biologique, voire agroécologique, la SSA permettrait des améliorations concrètes et souvent mesurables²⁴ :

- Des **émissions de gaz à effet de serre réduites de 19 %**, grâce à une baisse de 30 à 40 % des GES issus des cultures et de l'élevage suite aux changements de mode de production et à la réorganisation agraire
- Des **impacts sur la pollution de l'eau par les nitrates réduits de 55%**, par la conversion de 60 % des surfaces agricoles à des méthodes plus durables, la réduction des intrants, une meilleure gestion des fertilisants, l'interculture, etc.
- Des **impacts sur la biodiversité réduits de 35 %**, grâce à des cahiers des charges prédéfinis, une réduction des pesticides et l'apport de biodiversité dans les surfaces
- Une **meilleure adaptation au dérèglement climatique**, par la généralisation de pratiques agricoles plus résilientes aux aléas (diversification des cultures, couverture des sols, ...), en cohérence avec les engagements climatiques pris par la Belgique à l'échelle européenne et internationale.
- **L'élimination totale (100 %) des perturbateurs endocriniens liés aux pesticides** sur les 60 % de surfaces cultivées en bio, avec un effet observé à partir de la 5e année.
- Une **réduction de 40 % de la pollution de l'air** par les particules fines (PM 10 et PM 2.5), avec des effets visibles dès 3 ans.
- Les autres impacts sur la santé et les coûts de sécurité sociale sont réduits de 25 % avec un délai d'application de 10 ans, contribuant à alléger significativement les coûts pour la sécurité sociale.

3. Emploi

Coûts cachés actuels : Le système agroalimentaire actuel repose sur des exploitations de plus en plus grandes, et entraîne la disparition progressive des petites et moyennes fermes : entre 1980 et aujourd'hui, la Belgique a perdu 70 % de ses fermes²⁵. La population active occupée dans l'agriculture s'élevait en 1990 à 94.803 personnes dont 26 % de femmes²⁶. Aujourd'hui, 68.000 travailleur-euses sont concerné-es, avec des temps de travail variables. En quarante ans, le volume de la main d'œuvre régulière en Belgique a diminué de 63,3 % dans le secteur agricole²⁷.

24 Les chiffres et estimations présentés ici concernant les externalités positives sont issus de l'étude de Frédéric Chomé et Gaëtan Vanloqueren.

25 Statbel (2020). Chiffres clés de l'agriculture. Statbel, <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-cles-de-lagriculture-2020>

26 Ce faible pourcentage est aussi largement dû au travail invisibilisé des femmes sur les exploitations agricoles. Pour en savoir plus, Oxfam Belgique (2023) Salaires, accès à la terre, statuts, héritage : Oxfam pointe des inégalités de genre criantes dans l'agriculture wallonne. Oxfam Belgique, <https://oxfambelgique.be/oxfam-pointe-des-inegalites-de-genre-criantes-dans-lagriculture-wallonne>

27 Statbel (2022). 72,4% de la main d'œuvre agricole est issu du cercle familial. Statbel, <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/724-de-la-main-doeuvre-agricole-est-issu-du-cer>

Par ailleurs, comme vu dans la [section 2.3](#) les filières longues sont composées d'une multitude d'intermédiaires et laissent peu de marge aux producteur-rices. La majorité de la valeur est captée par les nombreux intermédiaires (entreprises de transformation et distribution, grandes surfaces), souvent en position de force pour établir les prix²⁸. Résultat : une précarisation des producteur-rices, qui ne sont pas rémunéré-es justement pour leur travail, et une perte d'emplois agricoles.

Bénéfices d'une transition SSA : La SSA, telle que présentée ici, repose sur un conventionnement démocratique orienté vers des produits durables, justes et en circuits courts. En instaurant des marchés publics à prix garantis et négociés démocratiquement, la SSA garantit aux producteur-rices une **juste rémunération**, c'est-à-dire une rémunération qui couvre leurs coûts réels de production tout en assurant une vie digne²⁹. Cette tendance est renforcée par une réduction des intermédiaires, favorisant une relocalisation de la valeur dans les campagnes. De plus, les systèmes alimentaires locaux créent en moyenne plus d'emplois par hectare que l'agriculture industrielle.

4. Adaptation au dérèglement climatique et souveraineté alimentaire

Coûts cachés actuels : Le dérèglement climatique compromet la santé et la capacité des systèmes agricoles en raison de chocs plus intenses et plus nombreux, notamment des vagues de chaleur et des sécheresses, des inondations prolongées, une augmentation des épidémies de ravageurs et de maladies, et des changements saisonniers persistants. Les monocultures et les systèmes alimentaires industriels sont très vulnérables face à ces stress accrus, et mettent à mal la capacité des agriculteur-rices à assurer les rendements, tout en appauvrissant les terres.

Par ailleurs, adapter notre agriculture aux effets du dérèglement climatique représentera **un coût croissant et inévitable pour la collectivité** dans les années à venir. La Belgique, dans le cadre de ses engagements climatiques européens et internationaux, est tenue de renforcer la résilience de son système agricole face aux chocs climatiques. Ne pas agir aujourd'hui impliquerait des investissements massifs demain.

Bénéfices d'une transition : La SSA présentée ici promeut l'agriculture biologique comme socle minimal et encourage les pratiques agroécologiques. L'agroécologie présente de nombreux avantages agronomiques, sociaux et économiques qui s'avéreront essentiels

[cle-familial](#)

28 Plus d'info dans la section [2.3 Un prix revalorisé pour une rémunération juste p.22](#)

29 De plus, la transition agricole soutenue par la SSA permettrait, à terme, de convertir 60 % de la superficie agricole utile vers des pratiques biologiques. Cela représente environ 21 000 fermes conventionnées, chacune bénéficiant d'un soutien de 20.000 € par an pendant trois ans (soit 500 €/ha) pour accompagner la conversion vers l'agriculture biologique sur un total de 860 000 hectares. Pour plus de détails, voir section [4. Externalités : transformer les coûts cachés du système agroalimentaire en bénéfices visibles et durables, p.33.](#)

pour notre capacité à s'adapter aux effets du dérèglement climatique. En favorisant la diversité des cultures, la rotation, l'usage de composts organiques ou le maintien de haies, elle **renforce la structure et la fertilité des sols**, améliore leur **capacité de rétention d'eau** et réduit leur érosion. Autant de leviers qui permettent aux cultures de **mieux résister aux chocs climatiques**, tout en régénérant les écosystèmes.

Par ailleurs, en soutenant des filières locales de production et en diminuant les importations, la SSA renforce également la **souveraineté alimentaire** du pays et la rend plus forte face à **l'instabilité des marchés mondiaux** – un enjeu stratégique dans un contexte de crises à répétition.

5. Optimisation fiscale

Coûts cachés actuels : La quasi-totalité des grandes et très grandes entreprises présentes en Belgique pratiquent l'évasion fiscale dite "légale" – communément appelée optimisation fiscale - grâce à des montages vers des paradis fiscaux, et échappent pour grande partie à l'impôt des sociétés. Ce phénomène, structurel et massif, prive les finances publiques de ressources considérables. Les grosses entreprises de l'agroalimentaire et de la distribution en Belgique n'échappent pas à cette pratique : les concernant, on peut estimer que le manque à gagner représente au moins 6,3 milliards d'euros pour les pouvoirs publics, chaque année

Bénéfices d'une transition SSA : Le système SSA, en excluant les produits ultratransformés et en favorisant les circuits courts, mobilise de facto moins les géants de la transformation et de la distribution, et favorise au contraire de plus petites structures, moins enclines à l'optimisation fiscale agressive.

6. En conclusion

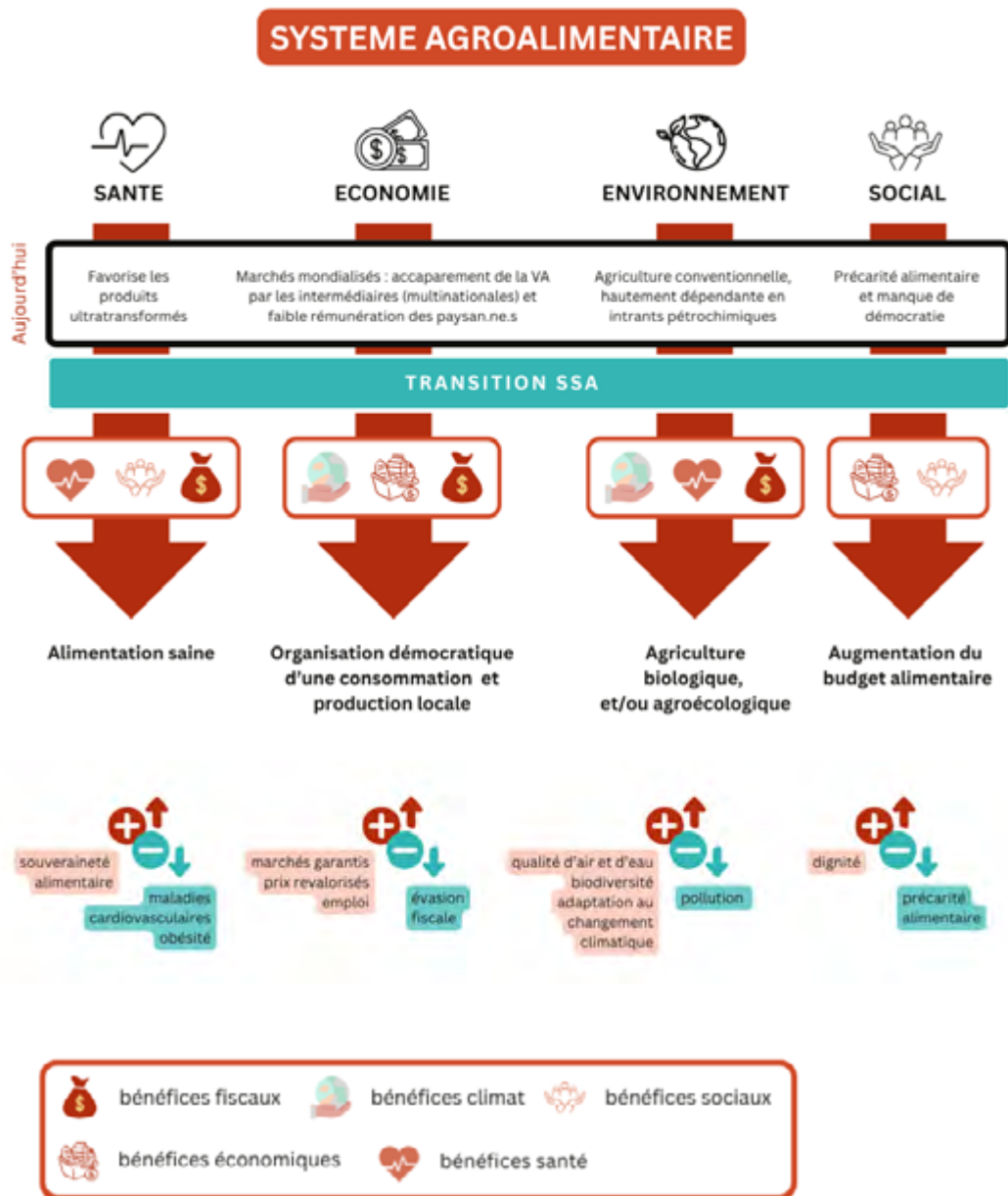
L'analyse des coûts cachés du système alimentaire actuel met en lumière un paradoxe de taille : si les prix à la caisse semblent bas, la collectivité paie en réalité un lourd tribut, sous forme de dépenses de santé publique, de dégradation des écosystèmes, d'inégalités sociales et d'inefficacité économique. Ces externalités négatives représentent à terme des milliards d'euros supportés par l'ensemble de la société.

La SSA envisagée ici, en réponse, propose un modèle transformateur. En intégrant les cinq critères qui ont été définis par le CréaSSA (voir introduction), elle agit directement sur les sources de ces coûts invisibles et génère des bénéfices à la fois durables et visibles, rompant ainsi avec le système actuel qui accumule les coûts cachés pour la société.

Ainsi, selon la modélisation réalisée dans le cadre de l'étude présentée ici, la mise en œuvre progressive d'une Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique permettrait **des économies progressives et croissantes dans le temps** : de 75 millions d'euros en année 1, elles seraient de 2,8 milliards d'euros en année 16. Au total, sur l'ensemble

des 16 années de déploiement envisagées, **le potentiel de réduction est estimé à environ 9 milliards d'euros**. Ces montants représentent des non-dépenses réelles pour l'État, c'est-à-dire des sommes qu'il n'aura plus à engager dans les budgets publics du fédéral ou des entités fédérées (santé, environnement, aide alimentaire, fiscalité, etc.), grâce aux externalités positives induites par la SSA.

Illustration 6 : Les coûts cachés du système agroalimentaire transformés en bénéfices long termes



1. Et comment on la finance cette SSA ?

Si le CréaSSA défend un financement principalement basé sur la cotisation, à l'instar de la sécurité sociale actuelle, plusieurs pistes de financement de la SSA ont été explorées par les auteurs de l'étude. Ces sources de financement, qui constituent chacune un débat en elle-même, peuvent s'additionner pour couvrir les coûts nécessaires à sa mise en œuvre. Ces différentes modalités sont discutées en détail dans l'étude et sont résumées ci-dessous avec leurs estimations financières :

1. Cotisation employeur

Une cotisation sociale supplémentaire de 5 € par jour et par employé, proche du système actuel des chèques-repas, pourrait rapporter environ 6,7 milliards d'euros par an. Cette solution est simple mais uniforme, sans progressivité selon le revenu.

2. Chèques repas pour chômeurs et allocataires sociaux

Étendre le système susmentionné aux populations sans emploi et bénéficiaires de systèmes d'aide publique de tous types aux personnes précarisées représenterait un coût d'environ 968 millions d'euros par an, entièrement pris en charge par l'État.

3. Taxe sur aliments malsains et ultratransformés

Une taxe progressive sur ces produits, qui représentent 32 % des calories consommées, viserait à réduire leur consommation de 25 % en volume et générerait environ 2,5 milliards d'euros par an, payés par les consommateurs.

4. Taxe sur le patrimoine financier

Taxer progressivement le patrimoine financier, afin de faire reposer une partie du financement de la SSA sur le capital (très important en Belgique). Une taxe progressive de 0,1% à 0,4% sur 8 ans pourrait rapporter de 770 millions et 6,1 milliards d'euros par an, principalement supportée par les ménages les plus riches. Ces taux sont indolores pour les actionnaires qui attendent des rendements compris entre 3 et 12 % par an.

5. Fin des subsides aux énergies fossiles dans l'agroalimentaire

Supprimer ces subventions (estimées à 1,8 milliard d'euros) sur 10 ans permettrait une économie significative.

6. Réduction de la fraude et évasion fiscale

En réduisant la fraude fiscale dans le secteur agroalimentaire (estimée à plus de 16 milliards d'euros perdus par an), la SSA pourrait générer des recettes additionnelles croissantes, jusqu'à 4,9 milliards d'euros par an à long terme.

7. Réduction des coûts cachés et externalités négatives

En limitant les impacts sanitaires, sociaux et environnementaux du système agro-industriel actuel, la société pourrait économiser entre 75 millions d'euros dès la première année et jusqu'à 2,8 milliards après 16 ans (voir section [4.2, p.35](#)).

L'ensemble de ces sources de financement permet de dégager plus que les montants nécessaires pour la mise en œuvre d'une SSA en Belgique. Le choix final des modalités dépendra des arbitrages politiques et sociaux. L'étude propose un financement minimisant la charge publique directe pour maximiser les chances d'adoption et de succès de la SSA.

2. Une SSA nationale plutôt que régionale

Note : pourquoi le déploiement de la SSA doit s'envisager au niveau national, et pas au niveau régional

L'application de la SSA d'une seule des trois régions du pays fait beaucoup moins de sens qu'à l'échelle nationale pour plusieurs raisons. Le cas le plus marquant est celle de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Le taux d'autonomie alimentaire de la Région Bruxelles Capitale est quasi nul et ne risque pas d'augmenter sensiblement au vu des faibles superficies agricoles mobilisables (268 ha dont 5 en Bio) ;
- En conséquence il y aura très peu de production alimentaire réalisée en Région Bruxelloise et celle-ci devra dépendre de productions contractualisées en dehors de son territoire (les importations sont de 100 %, il faut tenter de maximiser celles-ci aux conditions SSA) ;
- La densité de la région y amène quotidiennement des centaines de milliers de travailleur-euses qui ne sont pas résident-es, ce qui a un impact énorme sur les dynamiques fiscales de la région mais également pour un système SSA (les entreprises bruxelloises paieraient des cotisations SSA pour des non-résident-es suivant le système envisagé ci-dessus) ;
- Moindre impact sur les externalités : l'essentiel des bénéfices environnementaux modélisés dans la SSA (GES, biodiversité, qualité de l'air, pollution de l'eau) proviennent de changements dans les pratiques agricoles. Or, les surfaces de production étant situées hors de Bruxelles, ces bénéfices seraient faiblement valorisables au niveau régional.

Il semble donc essentiel de se focaliser en priorité sur le déploiement de la SSA à l'échelle nationale.



Collectif de réflexion et d'action sur la
Sécurité Sociale de l'Alimentation

Depuis 2021, sous l'impulsion de FIAN Belgium, un collectif rassemblant des acteurs issus du monde associatif, institutionnel, mutualiste, syndical, agricole et citoyen s'est constitué autour d'une ambition commune : étudier et expérimenter la faisabilité d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) en Belgique. Ce collectif, aujourd'hui nommé CréaSSA, se veut un espace de dialogue, de réflexion et de co-construction autour des enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à l'alimentation.

CréaSSA fonctionne de manière ouverte et collaborative, accueillant à la fois des contributions individuelles et organisationnelles. Il offre une opportunité unique de fédérer des expertises, d'articuler les initiatives existantes et de construire des ponts entre les secteurs. Intégrer le collectif, c'est s'associer à une démarche exploratoire structurée visant à faire émerger une politique publique alimentaire équitable et durable.

[Rejoindre le collectif CreaSSA](#)

En plus de l'étude de modélisation économique vulgarisée ici en partie, le CréaSSA a aussi publié en 2022 une étude de faisabilité juridique réalisée par Jean-François Neven du Centre de droit public et social de l'ULB, disponible à l'adresse suivante : <https://www.collectif-ssa.be/ressources/etudes-et-analyses/>

© Ce document et l'ensemble des textes et illustrations originales qu'il contient sont publiés sous licence CC BY-NC-SA 4.0, à savoir: Creative Commons, Attribution, Pas d'utilisation commerciale, Partage dans les mêmes conditions.

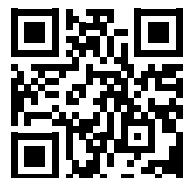
Le contenu de cette publication peut donc être cité ou reproduit, à condition que la source de l'information soit mentionnée.

L'éditeur aimerait recevoir une copie du document dans lequel ce contenu est utilisé ou cité.

Citation recommandée :

Joëlle Saey-Volckrick (Juin 2025). *Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique : modélisation d'une utopie réaliste et transformatrice*, Étude, FIAN Belgium

[Cette étude est disponible gratuitement en téléchargement : cliquez sur le lien ou scannez le code QR](#)





FIAN
BELGIUM

Rue Van Elewijck, 35
Bruxelles, 1050 Belgium
T. +32.2.640.84.17
E. fian@fian.be